



---

## FORMULAIRE DE PROCURATION AUX FINS DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE 2014

---

La présente procuration est **sollicitée par la direction** de GROUPE WSP GLOBAL INC. (la « **Société** ») relativement à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2014 qui sera tenue le 22 mai 2014 et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de remise (l'« **assemblée** »). Ce document doit être lu conjointement avec l'avis de convocation et la circulaire d'information de la direction ci-joints datés du 24 avril 2014 (la « **circulaire** »).

### A - REMPLISSEZ CETTE SECTION POUR NOMMER UN FONDÉ DE POUVOIR

En remplissant le présent formulaire de procuration, vous nommez à titre de fondé de pouvoir Pierre Shoiry, administrateur, président et chef de la direction de la Société, ou, à défaut de cette personne, Valéry Zamuner, Vice-présidente, affaires juridique et secrétaire corporative de la Société (les « **fondés de pouvoir désignés** »), sauf si vous nommez une autre personne.

**Vous avez le droit de nommer comme fondé de pouvoir une personne autre que les fondés de pouvoir désignés.** Cette personne n'est pas tenue d'être un actionnaire de la Société. Pour ce faire, inscrivez le nom de la personne que vous nommez dans l'espace ci-après : \_\_\_\_\_.

Votre fondé de pouvoir assistera à l'assemblée et exercera en votre nom les droits de vote rattachés à vos actions. Votre fondé de pouvoir :

- a les mêmes droits que ceux que vous auriez si vous assistiez à l'assemblée en personne, y compris le droit de nommer un fondé de pouvoir remplaçant;
- exercera les droits de vote rattachés à vos actions comme vous le précisez à la section B. En l'absence d'instructions sur la façon dont vous souhaitez que vos droits de vote soient exercés à l'égard d'une question donnée, les fondés de pouvoir désignés exerceront les droits de vote rattachés à vos actions représentées par la présente procuration **EN FAVEUR** de la question;
- peut exercer les droits de vote rattachés à vos actions selon son bon jugement relativement à toute modification des questions à l'ordre du jour et à toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Vous révoquez par les présentes tout document antérieur nommant votre fondé de pouvoir en prévision de l'assemblée et ratifiez et confirmez tout ce que le fondé de pouvoir peut faire à ce titre, à la condition qu'il vote conformément aux instructions qui sont indiquées dans les présentes.

#### VOTEZ VIA INTERNET OU PAR TÉLÉPHONE 24 HEURES SUR 24, 7 JOURS SUR 7



Pour voter via Internet, allez au site Web [www.cstvotemyproxy.com](http://www.cstvotemyproxy.com) et suivez les instructions qui figurent à l'écran.



Pour voter par téléphone, composez le 1 888 489-7352. Cette façon de donner des instructions de vote n'est offerte qu'aux actionnaires qui se trouvent au Canada ou aux États-Unis et qui utilisent un téléphone à clavier.

Vous aurez besoin de votre **NUMÉRO DE CONTRÔLE** à 13 chiffres.

Si vous exercez votre droit de vote via Internet ou par téléphone, **NE RETOURNEZ PAS** le présent formulaire de procuration par la poste.

## B - REMPLISSEZ CETTE SECTION POUR FOURNIR DES INSTRUCTIONS DE VOTE

Veillez cocher « En faveur », « Abstention » ou « Contre » pour chacune des questions suivantes. Inscrivez un X à l'encre à l'aide d'un stylo noir ou bleu pour voter.

<b>1. Élection des administrateurs :</b>	<b>2. Nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l/s.e.n.c.r.l. comme auditeurs de la Société :</b>																																	
<table><thead><tr><th></th><th>EN FAVEUR</th><th>ABSTENTION</th></tr></thead><tbody><tr><td>1. Pierre Shoiry</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td></tr><tr><td>2. Christopher Cole</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td></tr><tr><td>3. Richard Bélanger</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td></tr><tr><td>4. Pierre Seccareccia</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td></tr><tr><td>5. Pierre Simard</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td></tr><tr><td>6. Grant G. McCullagh</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td></tr><tr><td>7. Birgit Nørgaard</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td></tr><tr><td>8. Josée Perreault</td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td></tr></tbody></table>		EN FAVEUR	ABSTENTION	1. Pierre Shoiry	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2. Christopher Cole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3. Richard Bélanger	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4. Pierre Seccareccia	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5. Pierre Simard	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	6. Grant G. McCullagh	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	7. Birgit Nørgaard	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	8. Josée Perreault	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<table><thead><tr><th></th><th>EN FAVEUR</th><th>ABSTENTION</th></tr></thead><tbody><tr><td></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td></tr></tbody></table>		EN FAVEUR	ABSTENTION		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	EN FAVEUR	ABSTENTION																																
1. Pierre Shoiry	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																
2. Christopher Cole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																
3. Richard Bélanger	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																
4. Pierre Seccareccia	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																
5. Pierre Simard	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																
6. Grant G. McCullagh	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																
7. Birgit Nørgaard	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																
8. Josée Perreault	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																
	EN FAVEUR	ABSTENTION																																
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																
<b>3. Adoption d'une résolution, dont le texte intégral figure à la page 15 de la circulaire, approuvant une résolution consultative non-contraignante relative à la démarche adoptée à l'égard de la rémunération de la haute direction :</b>																																		
<table><thead><tr><th></th><th>EN FAVEUR</th><th>CONTRE</th></tr></thead><tbody><tr><td></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td></tr></tbody></table>		EN FAVEUR	CONTRE		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																												
	EN FAVEUR	CONTRE																																
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																

## C - VEUILLEZ SIGNER LE PRÉSENT FORMULAIRE DE PROCURATION

DATE : \_\_\_\_\_ NOM : \_\_\_\_\_ SIGNATURE : \_\_\_\_\_

### DIRECTIVES À SUIVRE POUR REMPLIR LA PRÉSENTE PROCURATION

- 1) La présente procuration doit être datée et signée par l'actionnaire qu'elle représente, ou par son mandataire dûment autorisé par écrit, ou si l'actionnaire est une société ou autre personne morale, par un dirigeant ou mandataire autorisé. Le signataire qui agit en qualité de fiduciaire ou de représentant doit fournir les renseignements pertinents concernant sa nomination et le pouvoir qu'il détient.
- 2) L'actionnaire a le droit de nommer une personne autre que les personnes désignées dans la présente procuration pour assister à l'assemblée et l'y représenter. Pour ce faire, il suffit d'inscrire le nom de cette personne dans l'espace prévu à cette fin sur la présente procuration. Il n'est pas nécessaire que le fondé de pouvoir soit un actionnaire de la Société. La personne nommée à titre de fondé de pouvoir doit assister à l'assemblée pour y voter.
- 3) Si la présente procuration n'est pas datée, elle sera réputée porter la date à laquelle elle a été postée pour le compte de la Société.
- 4) Tout actionnaire qui détient des actions de la Société conjointement avec un autre actionnaire peut signer un formulaire de procuration à l'égard de ces actions mais, si plus d'un des actionnaires conjoints est présent à l'assemblée ou y est représenté par fondé de pouvoir, celui d'entre eux dont le nom figure en premier lieu au registre des porteurs de ces actions, ou son fondé de pouvoir, sera le seul à avoir le droit d'exercer les droits de vote rattachés aux actions en question.
- 5) Les procurations doivent parvenir à l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts de la Société, Société de fiducie CST (« CST »), à ses principaux bureaux à Halifax, Montréal, Toronto, Vancouver ou Calgary avant 17 h (heure de Montréal) le 20 mai 2014, ou elles doivent être remises au secrétaire de l'assemblée avant le début de l'assemblée le jour de celle-ci ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Les adresses des bureaux de CST figurent à la fin de la circulaire.